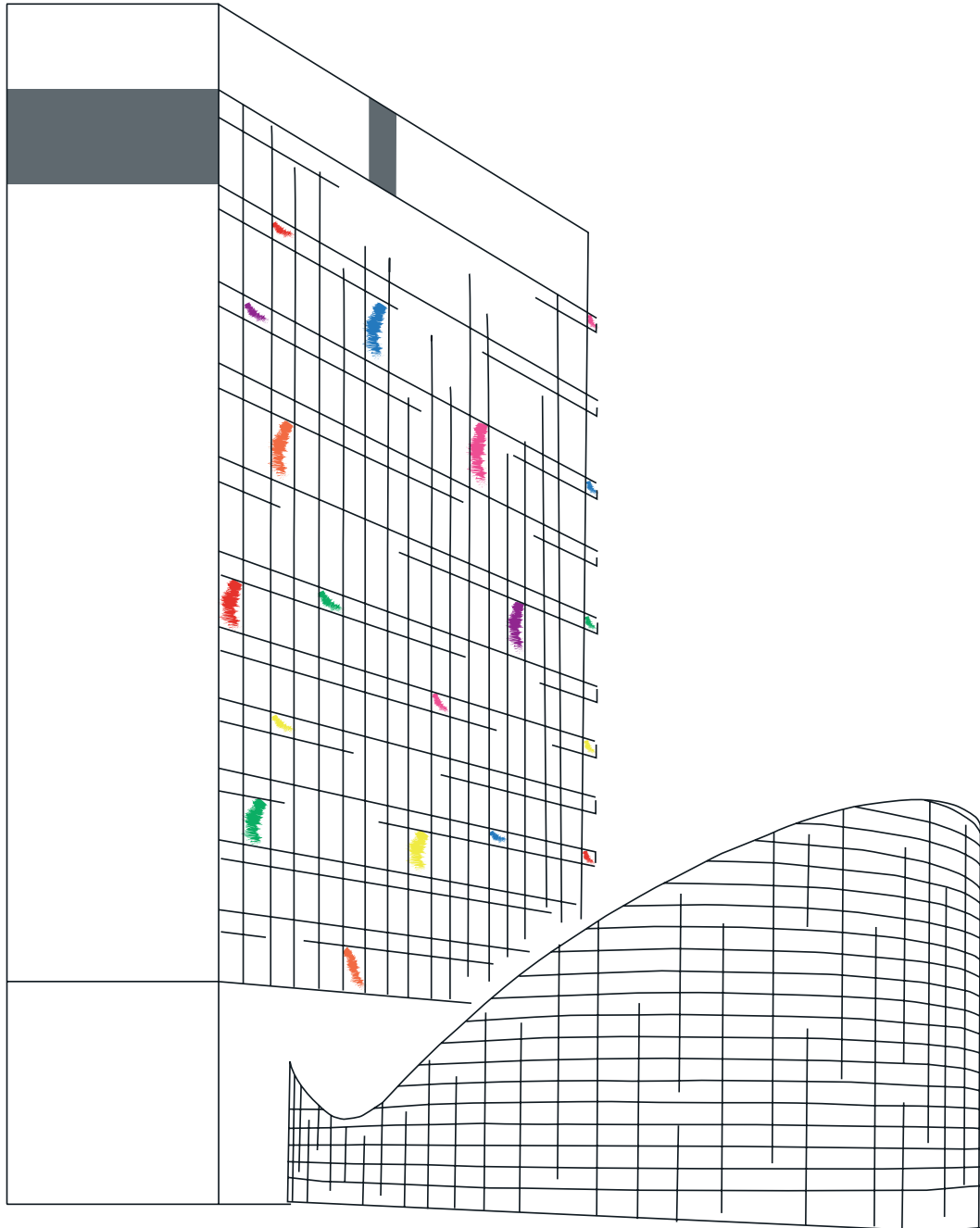


L'État

dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activité 2015



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

ÉDITO

Dans un contexte marqué par les attentats de janvier et novembre, et avec la perspective de la création de la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016, l'État a poursuivi en 2015 son action dans les Hauts-de-Seine dans les trois grandes priorités qu'il s'est fixé.

L'État, en favorisant l'accès à l'emploi, en accompagnant les acteurs de l'économie, en étant à l'écoute des collectivités territoriales et en agissant sur l'aménagement, l'urbanisme et le cadre de vie, a confirmé sa présence au service des territoires, dans le but d'assurer un développement équilibré du département et de préparer la mise en œuvre progressive de la métropole du Grand Paris et de ses trois piliers : mise en place institutionnelle, mobilisation pour le logement et développement des transports.

L'État est également acteur de la cohésion sociale, en apportant une attention et une aide soutenues aux publics en difficulté, par le biais de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, plus resserrées et mieux partagées, en veillant à l'accès au logement social et aux dispositifs d'hébergement ainsi qu'à l'éducation.

L'État est enfin au service des citoyens, en étant le garant de la sécurité des habitants des Hauts-de-Seine, en s'adaptant aux nouvelles menaces en mettant en place de nouvelles réponses au travers de la prévention de la radicalisation, tout en renforçant la protection et la lutte contre le terrorisme, et en apportant une réponse à l'ensemble des risques pesant sur les habitants.

Il promeut également dans ce cadre l'accès à la culture et veille au quotidien à la qualité des services qu'il rend à ses usagers.

L'ensemble de ces actions est présenté dans le présent rapport, qui conformément aux dispositions de l'article L.3121-26 du Code Général des Collectivités Locales, permet d'assurer l'information du Conseil Départemental sur l'activité des services de l'État en 2015.

Dans chacun de ces domaines d'intervention, et pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'État n'agit pas seul. C'est un acteur mais c'est aussi un partenaire pour les collectivités locales, les entreprises, l'ensemble des interlocuteurs du territoire.

C'est à cette condition que l'État, dans la diversité des métiers exercés par ses agents et pour la mise en œuvre de ses missions dans leurs diversités, est à même de s'engager pour assurer avec ses partenaires un développement équilibré du département des Hauts-de-Seine, au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Yann JOUNOT
Préfet des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I L'emploi :	07
II Le développement économique :	09
III Les relations avec les collectivités territoriales	10
IV L'aménagement du territoire	12

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I Réduire les inégalités entre territoires : la politique de la ville	17
II Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti	17
III Développer l'offre éducative	22
IV Mener des actions en faveur des publics spécifiques	23

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I La sécurité des personnes et des biens	25
II La protection du citoyen	27
III Promouvoir l'accès à la culture	29
IV L'amélioration du service rendu à l'utilisateur de l'administration.....	30

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I - L'EMPLOI

En 2015, l'État dans les Hauts-de-Seine a mobilisé l'ensemble des dispositifs en faveur de l'emploi et a déployé deux nouveaux dispositifs en direction des jeunes :

- les contrats insertion dans l'emploi CIE-Starter, à destination des jeunes de moins de 26 ans rencontrant des difficultés d'insertion.
- la garantie jeunes, dispositif d'accompagnement à l'emploi des publics en très grande difficulté.

Chiffres clés 2015

- taux de chômage dans les Hauts-de-Seine au 4e trimestre : 7,8 % (8 % en 2014),
- 4 250 contrats aidés (CAE et CIE),
- 892 emplois d'avenir,
- 6,4 M€ engagés au bénéfice des entreprises adaptées accueillant des personnes handicapées.

1.1 le CIE-Starter

Depuis avril 2015 le contrat CIE-Starter, contrat aidé du secteur marchand, lutte contre le chômage des jeunes de moins de 30 ans, sans emploi et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. L'aide financière apportée à l'employeur, de 45% du SMIC horaire brut, a pour but de faciliter l'emploi durable. En 8 mois les employeurs se sont appropriés le dispositif et 198 contrats ont été signés.

1.2 La Garantie Jeunes

Ce dispositif expérimental d'accompagnement renforcé vers l'emploi ou la formation s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité sur le marché du travail, ni en études, ni en emploi, ni en formation et dont le niveau de ressources est inférieur ou égal à celui du RSA. Il vise l'accès à une pluralité d'expériences professionnelles, sécurisé par une garantie de ressources (462€/mois).

L'expérimentation a été mise en place en septembre 2015 sur 6 missions locales du département (Gennevilliers, Colombes, Nanterre, Rueil-Suresnes, Asnières-Villeneuve, Clichy) et 147 jeunes ont pu être accompagnés dans ce cadre.

1.3. Les emplois d'avenir (EAV)

Afin de soutenir l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans les moins qualifiés, les services de l'Etat ont accompagné les Missions Locales et Cap Emploi dans la poursuite du déploiement du dispositif des Emplois d'Avenir.

Depuis le début de cette mesure, en novembre 2012, ce sont 2 876 jeunes - dont 892 en 2015 - qui ont pu accéder à un emploi dans ce cadre.

Parmi les bénéficiaires de ces emplois, la part des jeunes sans diplôme est de 61,7 % (57,4 % en IDF), et 93,8 % des jeunes ont bénéficié d'un engagement formation (91% en IDF).

L'enveloppe financière engagée sur ce dispositif dans les Hauts-de-Seine en 2015 a représenté 21,9 millions d'euros (autorisations d'engagement).

1.4. L'apprentissage

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens passée avec le Conseil Régional, plusieurs actions de soutien à l'apprentissage initiées en 2014 ont été mises en œuvre en 2015, en lien avec les développeurs territoriaux de l'apprentissage et à destination des jeunes suivis par les Missions Locales :

- l'opération « les voies de l'emploi et de l'alternance » dont l'objectif était de préparer des jeunes à entrer en alternance en mobilisant les entreprises du réseau CREPI : 88 jeunes orientés / 40 jeunes accompagnés / 44 entreprises mobilisées / 24 jeunes en sortie positive.
- l'opération « profession Emploi », qui a permis de mobiliser un réseau d'une quinzaine d'entreprises afin de travailler sur la représentation des métiers dits « en tension », de répondre aux besoins de recrutements de ces entreprises et de proposer des périodes de mises en situation en milieu professionnel aux jeunes.

Au 31 décembre 2015, 9 896 apprentis ont été recrutés dans les 43 000 entreprises des Hauts-de-Seine qui emploient au moins un salarié (10 435 en 2014).

1.5. Le soutien aux missions locales

Les actions à destination des jeunes en difficulté sont principalement conduites en lien avec les onze Missions Locales du département, que les services de l'État ont financées à hauteur de 2,55 M€ en 2015, auquel il convient d'ajouter 320 210€ au titre spécifique de l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir.

Comme l'an dernier, ces Missions Locales ont accompagné plus de 10 000 jeunes vers l'emploi et l'insertion sociale dont plus de 4 000 étaient dépourvus de diplôme.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

1.6. Pour les publics en difficulté : les contrats aidés

28 M€ de crédits ont été engagés en 2015 pour financer les contrats uniques d'insertion (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)) conclus au bénéfice des publics les plus en difficulté dans le département.

2 735 CAE (2 758 en 2014) ont été prescrits dans le secteur non marchand (soit 85% de l'objectif annuel) et 1 520 CIE (1 068 en 2014) dans le secteur marchand (107,5% de l'objectif annuel).

Profil des bénéficiaires :

Le CAE bénéficie comme l'an dernier plus particulièrement aux femmes (72,4%) et aux demandeurs d'emploi de longue durée (62,9%). Il est respectivement conclu à hauteur de 29,9 %, 21,8 % et 10,1 % en faveur des seniors, des bénéficiaires du RSA et des travailleurs handicapés. Les habitants des ZUS sont représentés à hauteur de 14,6%.

Le CIE bénéficie de son côté majoritairement au public masculin (61%) et aux demandeurs d'emploi de longue durée (63%). Il est respectivement conclu à hauteur de 22,3%, 16,4% et 4% en faveur des seniors, des bénéficiaires du RSA et des travailleurs handicapés. **Les habitants des ZUS sont représentés à hauteur de 16,8 %.**

1.7. Pour les publics les plus éloignés de l'emploi : les structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Le nombre de structures est en légère diminution en 2015 avec notamment 4 entreprises d'insertion (EI) en moins, soit 26 au total. En revanche le nombre des autres SIAE est stable : 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), 10 associations Intermédiaires (AI) et 15 structures porteuses de 28 Chantiers d'Insertion (ACI).

En légère baisse par rapport à 2014 (-1,4 %), le nombre d'heures d'insertion réalisées correspond à 966 équivalents temps plein, soit 13 % des ETP réalisés en Île-de-France.

Les cinq principaux secteurs représentés dans les Hauts-de-Seine sont le nettoyage (21 %), le BTP (18 %), la collecte et tri-recyclage (14 %), les espaces verts (13 %) et les services aux personnes (12 %). Ils concentrent 79 % des heures travaillées contre 72 % au niveau régional.

On note que **33 % des salariés résident dans un quartier de la politique de la ville**, contre 35 % en 2014.

En 2015, 1 075 salariés en insertion sont sortis des SIAE (-15 % par rapport à 2014), dont 36 % en emploi durable (28 % en Île-de-France).

9 M € ont été consacrés aux SIAE en 2015.

FOCUS : LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (PDIAE) 2015-2017

Ce plan co-construit et co-animé avec les membres du CDIAE, parmi lesquels le Conseil départemental, le Conseil régional, les services de l'État et des associations œuvrant dans le secteur de l'emploi, s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales tout en tenant compte des spécificités du territoire. Trois priorités ont été définies : favoriser l'accès et le retour à l'emploi durable des publics à la sortie des SIAE, maintenir une offre d'insertion diversifiée et structurée et développer le partenariat avec le monde économique. ” ”

1.8. Des actions spécifiques en faveur des travailleurs handicapés

Comme en 2014, la DIRECCTE a financé 13 entreprises adaptées. Les activités sont de nouveau essentiellement centrées sur les prestations administratives (numérisation de documents, routage, impression...). Les crédits engagés s'élèvent à 6,4 M€ permettant le financement de 462 équivalents temps plein.

Les services de l'Etat incitent par ailleurs la conclusion d'accords d'entreprises favorisant le recrutement et le maintien en emploi des personnes handicapées. Ils instruisent l'agrément et suivent 90 accords d'entreprises en faveur de l'emploi des publics en situation de handicap. En 2015, 34 nouveaux accords ont été agréés.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à fin 2015 était en moyenne de 4,46 % pour les entreprises ayant conclu un accord. S'il demeure inférieur par rapport à l'obligation d'emploi fixée à 6 %, il est supérieur au taux constaté dans les entreprises qui n'ont pas signé d'accord (1,8%).

1.9. L'accès à l'emploi de la main d'œuvre étrangère

Deuxième service de France en termes d'activité, le service de la main d'œuvre étrangère de l'UT DIRECCTE des Hauts-de-Seine a reçu à Nanterre, en 2015, près de 6 000 personnes, comme en 2014, et a instruit 8 100 demandes d'autorisation de travail (8 500 en 2014).

II - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le soutien au développement des entreprises s'est poursuivi cette année avec, en particulier :

- la prévention des licenciements pour motif économique
- le soutien à l'activité et à l'emploi grâce aux conventions de revitalisation.

2.1. La prévention des licenciements pour motif économique : l'activité partielle

L'année 2015 a été marquée par la dématérialisation de l'ensemble des demandes liées à l'activité partielle, via le site internet <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>.

En 2015, 183 demandes de chômage partiel ont été traitées dans le département des Hauts-de-Seine, comme en 2014. Ces 183 demandes concernent 3 079 salariés (3 911 en 2014).

Au total, 1 139 600 heures ont été autorisées et 194 550 heures ont été réellement chômées, soit une hausse de 9,3 %. La moyenne mensuelle des heures chômées en 2015 s'établit à 16 210 heures.

En 2015, 120 établissements ont eu recours à l'activité partielle, comme en 2014. Les entreprises de moins de 20 salariés représentent près de la moitié des entreprises ayant eu recours à l'activité partielle (43,1 %).

2.2. Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Sur l'année 2015, on note une augmentation du nombre d'entreprises ayant notifié un PSE avec un impact sur le département des Hauts-de-Seine: 111 PSE contre 88 en 2014.

L'impact déclaré de ces procédures sur le département correspond à 6 970 suppressions d'emploi au titre de l'année 2015, soit une augmentation de 6,85 % par rapport à 2014.

FOCUS : LA CRÉATION ET CONSOLIDATION D'UNE PLATE-FORME DÉPARTEMENTALE DE SERVICES À LA PERSONNE DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Créée sous l'impulsion de la démarche GPECT portée par la Maison de l'Emploi des Hauts de Bièvre, fin 2013, la plateforme Pro D SAP, sous statut associatif, a pour vocation de promouvoir le secteur des services à la personne, d'apporter un appui ressources humaines aux dirigeants des entreprises et de renforcer la professionnalisation du secteur des services à la personne en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Elle est rattachée à l'Union Régionale des Plateformes de Services à la Personne d'Ile-de-France.

Pro D SAP regroupe à ce jour une quarantaine d'entreprises adhérentes et a permis le recrutement de 200 emplois équivalent temps plein en 2015. Elle a bénéficié, en 2015, d'un co-financement de la DIRECCTE, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. 

2.3. L'appui au développement des compétences des actifs

L'objectif poursuivi consiste à favoriser l'obtention de diplômes ou de titres professionnels par les salariés ou les demandeurs d'emploi des Hauts-de-Seine afin de faire reconnaître leur qualification et de sécuriser ainsi leur emploi.

En 2015, 32 centres de formation répartis sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine ont préparé à 49 titres professionnels différents. Dans ce cadre, on note une stabilisation du nombre de candidats (2 195) qui se sont présentés à une session de validation pour l'obtention d'un titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi. Sur ces 2 195 candidats, 1 664 ont obtenu un titre dans leur intégralité, soit 76 % de réussite.

2.4. Le secteur des « Services à la Personne » (SAP)

Les organismes de services à la personne intervenant au domicile des particuliers - pour l'assistance aux gestes de la vie quotidienne des personnes âgées ou handicapées et la prise en charge des enfants de moins de trois ans - doivent obligatoirement détenir un agrément. Ce dernier est délivré, pour une durée de 5 ans, par les services de l'Unité Départementale de la DIRECCTE. Il fait l'objet d'une instruction en lien étroit avec les services du Conseil départemental des Hauts-de-Seine (Direction de l'Autonomie).

Au titre de l'année 2015, ce sont 293 actes (déclarations, agréments et arrêtés modificatifs) qui ont été pris au titre de l'activité SAP.

Fin 2015, on dénombre 971 organismes de services à la personne, dont 162 exercent au domicile de publics fragiles : personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

2.5. Les conventions de revitalisation

L'assujettissement d'une entreprise à l'obligation de revitalisation d'un territoire impacté par sa réorganisation est décidé par le préfet de département. Une convention est négociée avec l'entreprise et mise en œuvre avec le concours de la Direccte

Depuis 2010, 24 conventions de revitalisation ont été exécutées et clôturées. Le montant total engagé de **12,37 M€ a ainsi permis la création de 2 694 emplois et le maintien de 1 354 emplois.**

En 2015, 18 conventions de revitalisation étaient en cours parmi lesquelles 5 nouvelles. L'ensemble des actions développées dans ces 18 conventions doit concourir à la création de 2 832 emplois, en s'appuyant sur un financement à hauteur de 10,66 M€.

Deux conventions ont par ailleurs pris fin en 2015. Dans ce cadre, 266 emplois ont été effectivement créés pour un objectif initial de 296 (soit 89,86 % de l'objectif visé), auxquels il convient d'ajouter 34 emplois, dont la création est programmée dans les prochains mois.

Les actions portent sur le soutien économique aux entreprises et filières innovantes, le soutien à l'économie sociale et solidaire, le développement des compétences des chefs d'entreprises ou des salariés, le soutien au développement de réseaux d'entreprises, la participation à des fonds financiers soutenant l'emploi et la création d'entreprises, les actions sur des publics ciblés ou l'apport en compétence aux PME-PMI.

2.6. L'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, fondations ou sociétés commerciales, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

La loi du 31 juillet 2014 a réformé l'agrément ESS qui est devenu l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ESUS. Il est donc ouvert aux entreprises de l'ESS telle que définies par la loi. Il permet en particulier aux entreprises agréées de bénéficier de financements dédiés (BPI, Caisse des dépôts et Consignations...) et d'accéder à l'épargne salariale solidaire.

Ce sont les services de l'unité départementale de la DIRECCTE (UD92) qui instruisent les dossiers de demande et délivrent les agréments.

Fin 2015, l'UD92 a délivré 82 agréments toujours valides.

Les structures agréées sont dans 48 % des cas des associations, dans 40 % des sociétés commerciales et dans 12 % des cas des SCOP. Les activités sont majoritairement en lien avec le secteur socioculturel, de la santé ou du conseil.

III. LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

3.1 Dotations financières

Dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017, qui fixe un objectif de 50 milliards d'euros d'économies, dont 21 milliards en 2015 pour l'ensemble des administrations publiques, l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques s'est poursuivi.

Pour le département des Hauts-de-Seine, cet effort s'est traduit par une baisse de 12,04 % des principales dotations de fonctionnement pour les communes et de 19,73 % pour le Conseil départemental.

Les collectivités locales des Hauts-de-Seine sont par ailleurs majoritairement contributrices nettes dans les dispositifs

de péréquation "horizontale" dans le cadre du FSRIF (fonds de solidarité de la RIF), du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales), des fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et des droits de mutations à titre onéreux.

Toutefois, 11 communes des Hauts-de-Seine faisant face à des difficultés spécifiques ont pu bénéficier d'une hausse de la péréquation verticale dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation (le montant total augmente de 12,28 % entre 2014 et 2015) à laquelle s'est ajoutée, pour 8 d'entre-elles, une augmentation de la péréquation horizontale (le

total des attributions du FSRIF augmente de 4,32% entre 2014 et 2015).

En 2015, au titre du cumul des dispositifs, 31 communes ont été contributrices nettes et 5 communes ont été bénéficiaires nettes : Bagneux, Châtenay-Malabry, Colombes, Malakoff et Villeneuve-la-Garenne.

Enfin, la loi de finances 2014 qui a revu le dispositif du fonds de soutien pour venir en aide aux collectivités ayant contracté des emprunts à risques, et réévalué à 3 M€, a permis depuis décembre 2014 à 15 collectivités de s'inscrire dans ce dispositif : 12 décisions ont été rendues par le Fonds et une convention a été signée avec la commune de Bagneux.

DOTATIONS	2014	2015
DOTATIONS D'INVESTISSEMENT	171 559 612	158 473 051
FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)	161 833 834	148 728 394
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES (DDEC)	6 958 065	6 958 065
DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT (DGE/DETR)	125 713	135 182
SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE	1 843 299	1 770 840
SUBVENTIONS JEUNESSE ET SPORT	452 688	523 659
DDU INVESTISSEMENT	346 013	356 911
DOTATIONS FONCTIONNEMENT	940 246 740	809 416 323
DONT LES PRINCIPALES DOTATIONS SUIVANTES :		
DGF COMMUNES (DOTATION FORFAITAIRE)	381 381 216	321 569 972
DGF DÉPARTEMENT	243 528 383	195 465 502
DGF EPCI	267 944 126	242 404 194
DSU (DOTATION SOLIDARITÉ URBAINE)	18 857 556	21 095 700
DNP (DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION)	1 187 621	1 411 212
FONDS DE SOLIDARITÉ RÉGION IDF	13 814 048	14 410 330

3.2 Contrôle de légalité et conseil aux collectivités

La fonction de conseil aux collectivités locales a constitué une part importante de l'activité.

Dans le cadre du contrôle de légalité, 44 600 actes ont été transmis en 2015, contre 47 220 en 2014. Près de 800 d'entre eux ont fait l'objet d'observations (chiffre stable par rapport à 2014), donnant lieu à 34 recours gracieux, contre 37 en 2014.

Toutes les collectivités locales du département et la plupart des établissements publics locaux qui leur sont affiliés télétransmettent leurs actes.

3.3 Vie démocratique

Les services de l'État ont assuré le bon déroulement de trois élections politiques en 2015 :

- élections départementales les 22 et 29 mars, dans le cadre des nouvelles circonscriptions électorales permettant d'assurer l'égalité femme/homme avec l'élection de binômes paritaires et entraînant la diminution du nombre de cantons,
- élections régionales les 6 et 13 décembre,
- trois élections municipales partielles les 14 et 21 juin pour les communes d'Asnières-sur-Seine, Clichy-la-Garenne et Puteaux, suite à leur annulation par la justice administrative, avec la mise en place de délégations spéciales.

3.4 Intercommunalité

L'année 2015 a principalement été consacrée à la mise en place des établissements publics territoriaux (EPT) dans le cadre de la Métropole du Grand Paris avec notamment :

- de nombreux échanges, tout au long de l'année, avec les élus du département sur les périmètres des futurs établissements publics territoriaux
- plusieurs réunions de travail préparatoires organisées lors du dernier trimestre 2015 avec les DGS des communes et EPCI concernés et les services de l'État dont la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)
- le contrôle des délibérations des communes relatives à la désignation des conseillers métropolitains et territoriaux

Par ailleurs, la rationalisation de la carte des syndicats s'est poursuivie avec la dissolution de trois syndicats intercommunaux. Deux d'entre eux sont arrivés au terme de la durée prévue par leurs statuts (syndicat mixte Issy Berges de Seine, syndicat intercommunal d'études et de projet des deux Seine), le troisième étant devenu sans objet (syndicat intercommunal villages et centres familiaux de vacances Bagneux-Chatillon-Malakoff).

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

IV. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au delà de l'aspect institutionnel, le Grand Paris se construit également dans les domaines du logement et des transports. L'année 2015 a été notamment marquée par la tenue de deux comités interministériels du Grand Paris, en avril et octobre, qui ont permis de faire vivre la dynamique enclenchée par la mise en place de la métropole.

Dans ce cadre, les services de l'État se sont impliqués dans la mobilisation du foncier public, la négociation des objectifs de construction de logements et les projets des gares du Grand Paris Express.

4.1. La production de logements

Mobilisation du foncier public

En application de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement (dite loi Duflot), seize terrains de l'État et quatre terrains appartenant à des établissements publics ferroviaires font l'objet d'un suivi technique régulier avec l'ensemble des partenaires : collectivités, opérateurs, porteurs de projet et services de l'État.

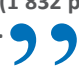
Territorialisation de l'offre de logement (TOL)

Afin d'atteindre l'objectif de la TOL fixé par le préfet de région à 11 600 logements par an, l'unité territoriale de la DRIEA intervient, par le biais des porter-à-connaissance et des avis, en amont dans le cadre de la négociation des différents outils de stratégie foncière que sont les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

En 2015, de nombreuses démarches d'élaboration de PLH ont abouti, en particulier dans les CA Sud de Seine, Seine Défense et Hauts de Bièvre.

Selon les données disponibles dans le courant de l'année 2015, le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées en 2015 s'élève à 9 375, soit 80 % de l'objectif annuel.

FOCUS : LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Le montant des taxes d'urbanisme liquidées a été en 2015 de 134,2 M€ dont 30,7 M€ de redevance pour création de bureaux, pour un total de 2869 actes fiscaux (1 832 pour 166,7 M€, dont 85,49 M€ de redevance bureau en 2014). 



Plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement

Les comités interministériels d'avril et octobre 2015 ont poursuivi la mise en oeuvre du plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Île-de-France, qui a pour objectif de relancer rapidement et massivement la construction de logements, de favoriser la croissance et l'emploi et de lutter contre les inégalités territoriales en offrant de nouvelles perspectives de développement aux communes.

Il s'agit d'identifier des sites susceptibles de concentrer l'attention des pouvoirs publics pour aménager le plus rapidement possible des quartiers d'avenir mêlant logements, équipements et activités. Les services de l'État ont fortement contribué à l'expertise locale, qui a permis d'identifier le site du Panorama (sur Clamart et Fontenay-aux-Roses) comme site à fort potentiel et d'organiser un atelier du Grand Paris en juin 2015. Ils ont par ailleurs aidé à la concertation avec les collectivités dans l'identification de sites supplémentaires, avec un travail particulier sur Clichy-la-Garenne.

Parallèlement, l'UT DRIEA a accompagné la mise en place de l'aide aux maires bâtisseurs, par l'identification des communes concernées et la mobilisation de celles-ci pour la remontée d'informations.

4.2. Les transports au sein du Grand Paris : Grand Paris Express et EOLE

L'unité territoriale de la DRIEA, en lien avec sa direction régionale, contribue à la coordination de l'ensemble des procédures liées à la construction du Grand Paris Express (lignes 15 et 18). La construction de la ligne 15 Sud est entrée en phase opérationnelle en 2015 avec le dépôt du permis de construire de la première gare « Fort d'Issy / Vanves / Clamart » en juin.

Quatre autres gares seront situées dans les Hauts-de-Seine. Des groupes de travail propres à chaque gare sont régulièrement réunis pour préparer le dépôt des dossiers en s'assurant de leur conformité avec les règles d'urbanisme applicables et de leur bonne orientation vers les services et commissions compétents aux différents stades de la procédure.

À l'issue de son instruction, le permis de construire de la gare Éole du CNIT à La Défense (RER E) a été délivré fin 2015. Il a fait l'objet d'un travail étroit avec la SNCF ainsi qu'avec la direction de l'environnement de la préfecture et la DRIEE pour la tenue d'une enquête publique environnementale conjointe avec l'autorisation loi sur l'eau.

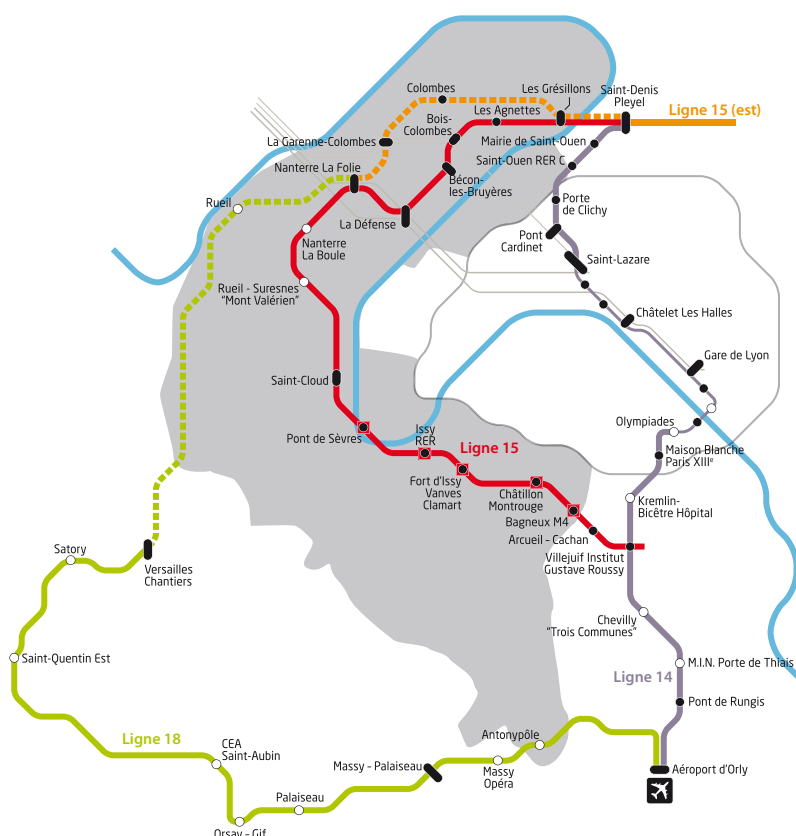
4.3. La Défense –Seine Arche Aménagement

Dans le périmètre des Opérations d'intérêt national (OIN) de La Défense et de Seine-Arche, les autorisations d'urbanisme sont délivrées au nom de l'État et l'unité territoriale de la DRIEA est chargée de leur instruction. Au total, 112 dossiers ont été décidés en 2015 sur le périmètre de l'OIN, dont 38 permis de construire. L'unité territoriale a instruit des permis de construire complexes tels que ceux des tours Esplanade, D2, ou la rénovation de la Grande Arche de la Défense.

Lorsque ces autorisations d'urbanisme occasionnent des recours de la part des riverains et des associations environnementales, les services de l'État rédigent les mémoires en défense. En 2015, 12 jugements et ordonnances de tribunaux administratifs ont été rendus, actant 7 désistements et 4 rejets des requêtes.

Par ailleurs, l'aménagement des franges de l'université Paris Ouest Nanterre a fait l'objet de réunions techniques avec les partenaires : commune, université, bailleurs sociaux et EPADESA. Le travail en commun a permis d'arrêter en fin d'année un projet de protocole validé par les instances concernées.

GRAND PARIS EXPRESS LE MÉTRO DU GRAND PARIS DANS LES HAUTS-DE-SEINE



- Ligne 15 Sud : Gares dans les Hauts-de-Seine
 - Au-delà de 2030
 - 10 → Terminus de métro
 - Gare avec correspondance modes lourds
 - Autres gares
- 2 km

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Enfin, le suivi du projet des Groues a fortement mobilisé les services, notamment dans le cadre de la révision du PLU de Nanterre et de la cession des terrains de SNCF Réseau. Ce travail s'est concrétisé par la signature d'un protocole d'accord à l'été 2015.

Transports

Le 28 juin 2011, le DRIEA a été chargé d'une mission permettant d'assurer la cohérence des différents projets transports sur le site stratégique de La Défense, appelés Cœur Transport. Dans ce cadre, le DRIEA a mis en place et animé, en lien avec le préfet des Hauts-de-Seine, un comité de pilotage associant les collectivités territoriales concernées, le STIF, SNCF Réseau et Mobilités, la SGP, l'ÉPADESA, DEFACTO, UNIBAIL, et s'est appuyé sur la RATP en tant que référent et exploitant principal du site.

Des comités techniques ont par ailleurs été mis en place par la RATP notamment pour assurer la conduite des études spécifiques engagées à la demande du comité de pilotage. En 2015, une nouvelle convention de partenariat financier a été mise en place en élargissant le cercle des partenaires à UNIBAIL RODAMCO. Cette convention vise à financer des études plus détaillées de niveau « études préliminaires », qui ont été réalisées en partie en 2015 également.

Sur le secteur des Groues, les réflexions en cours au sujet de l'implantation d'une gare TGV de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) dans le quartier, ont conduit l'État à lancer une étude des impacts urbains, techniques et financiers d'une telle implantation sur le quartier. Les études ont démarré en fin d'année 2015.

4.4 Urbanisme, aménagement et construction durable

Planification

Les élaborations, révisions et modifications de plans locaux d'urbanisme se sont poursuivies à un rythme sou-

tenu en 2015, avant la mise en place en 2016 de la métropole du Grand Paris. Neuf avis et porter-à-connaissance ont été émis, comme en 2014.

Treize modifications de PLU ont fait l'objet d'observations ou d'un contrôle de légalité (contre 10 en 2014).

En matière de conseil aux collectivités, le réseau Planification, Aménagement et Bâtiment Durable (PABD) créé en 2013 afin d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de planification, de rénovation énergétique, d'accessibilité ou d'aménagement et de partager les bonnes pratiques a poursuivi son activité en 2015 : organisation d'une réunion du réseau, mise à jour de l'extranet dédié et diffusion régulière d'une newsletter aux membres du réseau.

Qualité de la construction : sécurité et accessibilité

Les services de l'État sont garants de la qualité de la construction dans le département. En matière de contrôle des règles de construction, l'unité territoriale a réalisé cinq visites en 2015 (19 en 2014). Ces visites veillent au respect de la sécurité, de l'accessibilité et de la qualité des constructions neuves.

En matière de sécurité incendie, 317 avis sur des dossiers d'immeubles de grande hauteur (IGH) et d'établissements recevant du public (ERP) ont été rendus (1 109 en 2013). L'UT a participé à 64 visites de la sous-commission départementale de sécurité pour des projets à forts enjeux tels que les IGH, gares et grands ERP.

4.5. Enquêtes publiques et actions foncières

La majeure partie des dossiers traités concerne des enquêtes publiques en vue d'une expropriation pour la réalisation de projets d'aménagement et de transports (dont Grand Paris Express ligne 15 sud et 15 ouest, prolonge-

FOCUS SUR LES AD'AP

L'UT DRIEA porte la politique d'accessibilité pour tous du bâti dans le département. Elle préside et assure à ce titre le secrétariat de la sous-commission départementale d'accessibilité qui statue sur le traitement de l'accessibilité par les propriétaires et gestionnaires d'établissements ouverts au public

L'effort a été reporté de la sécurité incendie à la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Alors que tous les établissements devaient être accessibles au 1er janvier 2015, moins de la moitié se révèlent conformes à la réglementation. Le dispositif d'Ad'AP, créé fin 2014, vise à contractualiser avec les propriétaires le report des sanctions prévues contre un engagement ferme de mise en accessibilité d'ici 3 à 9 ans. La loi laissant jusqu'en octobre 2015 pour déposer le dossier, l'UT92 a multiplié les actions de communication et de pédagogie auprès des propriétaires concernés sur le territoire (communes, commerçants, médecins, PME et grandes entreprises) tout au long de l'année. Le nombre de dossier reçu a été multiplié par 10 à partir du septembre 2015. A ce titre, l'UT a rendu 2 448 avis en 2015 (713 avis en 2014). ” ”

ment tramway T1, Tramway T10, Éole, Massy-Valenton secteur ouest) mais aussi des opérations de restructuration ou d'aménagement urbain (Boulogne, Gennevilliers, Clichy) et des ZAC.

21 enquêtes ont été lancées en 2015 (contre 10 en 2014) et 46 actes signés (arrêtés de DUP ou de cessibilité notamment) contre 29 en 2014,.

4.6 Territorialisation de la transition énergétique

Afin de faciliter la mise en œuvre de la transition énergétique, les services de l'État se sont consacrés en 2015 à faire connaître les axes pertinents à développer dans le département. La réalisation d'études et la communication se sont articulées autour des enjeux de rénovation énergétique, de réseaux de chaleur et de développement de la géothermie.

Ateliers de concertation ville durable et atlas des paysages

Le 6 octobre 2015, un Atelier de la ville durable intitulé « la sécurité publique s'aménage-t-elle ? » a réuni des acteurs multiples. Il a permis de partager avec les collectivités les solutions urbaines qui pouvaient être mise en œuvre à travers l'exemple de différents projets et réalisations.

Le travail de réalisation de l'atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine a également été poursuivi, en finalisant la publication internet de l'ensemble de l'atlas, et en communiquant auprès de l'ensemble des acteurs sur ce document.

ÉcoQuartiers

Le ministère chargé de l'habitat a conduit en 2015 sa troisième vague de labellisation « ÉcoQuartier » de projets d'aménagement exemplaires. L'unité territoriale a accompagné les 3 candidatures du département, qui ont pu aboutir : le quartier Eiffel à Levallois a obtenu le label ÉcoQuartier et les quartiers Nord de Bagneux ainsi que le quartier Dollet-Brossolette à Malakoff ont obtenu le diplôme « engagé dans la labellisation ».

L'UT DRIEA a également participé en 2015 à la préparation et au lancement de la quatrième vague de labellisation à travers l'organisation et l'animation de formations à destination des services des collectivités. Cela a permis d'identifier 8 nouvelles communes du département intéressées par le label.



Énergie, climat

Une première réunion du réseau transition énergétique ouvert à l'ensemble des collectivités territoriales s'est tenue en 2015, afin de promouvoir les axes d'effort prometteurs de la transition énergétique dans le contexte de forte urbanisation du département, en particulier la réalisation des plans climat-énergie territoriaux .

Afin de promouvoir la transition énergétique dans le département, l'unité territoriale de la DRIEA a contribué à la création d'un mémento rénovation énergétique qui vise à donner les moyens opérationnels aux collectivités pour construire leur propre politique de transition énergétique (gisements d'économies d'énergie, production, aides aux projets et aides à la rénovation pour les particuliers).

Intégration de la transition énergétique dans l'aménagement

Les services de l'État ont contribué à douze avis de l'Autorité environnementale (huit en 2014).

Ils se sont également assurés de la bonne diffusion de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et ont pu apporter leurs expertises sur trois projets du département et évaluer leur ambition en matière de transition énergétique. Ainsi la communauté d'agglomération du Mont Valérien (CAMV), qui a présenté une liste d'action ambitieuses concourant à la mise en œuvre de son plan-climat-énergie, a été primée « territoire à énergie positive » ; l'appel à projet finance un plan de performance de l'éclairage public. L'ÉPADESA et la ville de Clichy ont été primés « contrats locaux de transition énergétique » et pourront également être accompagnés financièrement sur leurs projets.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'Etat a également mobilisé les acteurs de la Défense et du Mont Valérien dans le cadre de l'appel à projets Ecocité. L'EPADESA et la CAMV ont ainsi déposé deux dossiers coordonnés qui ont tous les deux été retenus en 2015.

4.7. Politique de prévention des risques et des nuisances

Dans le cadre du contrôle des installations classées, des mesures particulières ont été mises en place à la suite de l'attentat du 26 juin 2015 à Saint Quentin-Fallavier et des explosions criminelles du 14 juillet 2015 à Berre-l'Étang. L'ensemble des sites Seveso ont ainsi fait l'objet d'une inspection, en partenariat avec les forces de l'ordre.

Le plan d'inspection des pressings fonctionnant au perchloréthylène s'est poursuivi, l'ensemble des établissements ayant désormais fait l'objet d'un contrôle.

168 inspections ont été réalisées au titre du contrôle des installations classées en 2015, en baisse par rapport à 2014 (191). Ces inspections ont notamment donné lieu à 60 arrêtés portant mise en demeure de respecter la réglementation ou prononçant des sanctions (suspensions, consignations ou astreintes financières).

Dans la continuité de l'année 2014, 60 diagnostics de sols ont été réalisés en 2015 parmi les 161 établissements recevant du public (enfants ou adolescents), lorsque ces établissements sont situés sur ou à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués.



Enfin, l'année 2015 a vu la mise en œuvre du plan d'action visant à vérifier les signalements réalisés par Paysages de France concernant 200 publicités potentiellement installées de façon irrégulière dans le département des Hauts-de-Seine.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE TERRITOIRES : LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chiffres clés 2015

- Dotation globale crédits ACSé : 6,5 M€ (dont 4,9 millions hors FIPD),
- Contrats de ville : 1,8 M€,
- Réussite éducative (RE) : 2,5 M€,
- Ville-Vie-Vacances : 244 814 €,
- 181 structures financées,
- 495 actions soutenues,
- 75 postes d'adultes relais financés,
- 1,6M€ pour la dotation du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

À compter de 2015, ce sont désormais 21 quartiers prioritaires (QPV) répartis sur 9 communes et dans lesquels vivent 109 053 alto-séquanais qui bénéficient d'un accompagnement renforcé de l'État au titre de la politique de la ville. Les habitants des territoires sortants continuent de bénéficier du soutien de l'État à travers le droit commun dans le cadre du dispositif de veille active des contrats de ville.

L'année 2015 a en effet été marquée par l'élaboration et la signature de nouveaux contrats de ville remplaçant les anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). 8 contrats de villes couvrant l'intégralité des nouveaux quartiers prioritaires aussi bien que les anciens quartiers ont ainsi été signés au cours de l'année 2015. Ces nouveaux contrats de ville ont été articulés autour de trois piliers qui fondent la nouvelle politique de la ville : la cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi. A ces piliers prioritaires s'ajoutent trois axes transversaux qui relient l'ensemble des actions

conduites par les partenaires de la politique de la ville : la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme, la jeunesse.

Aux partenaires traditionnels de la politique de la ville que sont l'État (associant désormais le Procureur de la République et les services de l'Éducation Nationale), le département et les communes, sont venus s'ajouter de nouveaux signataires des contrats de ville : la région, les organismes de sécurité sociale, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, la caisse des dépôts, etc.

Les délégués du préfet, au nombre de 6 sur le département, ont accompagné l'élaboration de ces nouveaux contrats de ville. Ils mettent en œuvre les dispositifs de la politique de la ville et accompagnent les communes et les porteurs de projet sur la déclinaison territoriale des priorités nationales et de la réforme en cours : instruction des demandes de subvention, diagnostics, mobilisation des services de l'État, etc.

Sous l'autorité du sous-préfet ville et de son équipe, et avec l'appui de l'ensemble des services de l'État, ils contribuent à la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.

En gestion, les efforts engagés ces dernières années se sont poursuivis. En 2015, plus de 5 M€ ont été attribués par l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSé) au bénéfice des quartiers prioritaires. Au total, 495 actions ont été soutenues au bénéfice de 181 porteurs de projets dans 17 communes ainsi que 75 postes d'adultes relais assurant des missions de médiation sociale.

II. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AMÉLIORER LE BÂTI

2.1 Mettre à l'abri, héberger et loger les plus démunis

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées des Hauts-de-Seine (PDALPD) pour la période 2014-2018

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2014-2018 a été approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine le 6 mai 2014.

Chiffres clés 2015

- 1 175 relogements au titre du DALO,
- 52,2 M€ dédiés à l'hébergement,
- 43 040 logements sociaux au titre du contingent de l'Etat,
- 16 109 places d'hébergement,
- 9 094 demandes d'hébergement reçues par le pôle insertion du SIAO 92

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Les axes retenus visent à :

- améliorer et développer l'offre de logement adapté avec une attention particulière portée à l'offre de logement de transition et d'hébergement,
- organiser l'accompagnement lorsqu'il est nécessaire, en coordonnant les actions des dispositifs de l'État et ceux du Conseil départemental,
- formaliser les procédures de repérage des publics et d'attribution des logements,
- renforcer la prévention des expulsions locatives, dans le cadre de la Charte de prévention,
- poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne.

Un comité technique s'est réuni le 28 avril 2015 avec pour ordre du jour le bilan des relogements des publics prioritaires en 2014, les modalités de repérage et d'utilisation de SYPLO pour ces publics ainsi que les points clés du projet de nouvel accord collectif départemental.

Un comité responsable s'est ensuite réuni le 5 novembre 2015 et a eu pour objet :

- la révision du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le logement
- la prévention des expulsions locatives, avec la présentation des travaux à mener dans le cadre de la mise en œuvre des décrets d'application de la loi ALUR.

La déclinaison opérationnelle du PDALPD s'inscrit dans le cadre d'un accord collectif départemental (ACD) qui définit un engagement annuel quantifié d'attributions de logements, décliné par bailleur et par commune, ainsi que les moyens d'accompagnement. Le nouvel accord collectif départemental, pour la période 2015-2017 a été signé le 23 décembre, après consultation des partenaires. Il s'agit principalement de prendre en compte le relogement des ménages DALO et de mobiliser l'ensemble des réservataires au profit des ménages les plus défavorisés.

La prévention des expulsions locatives

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), coprésidée par le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président du Conseil départemental a enregistré 57 dossiers en 2015 (65 en 2014) au sein de ses deux commissions territoriales, implantées à Nanterre et Antony.

Cette commission a pour objectif d'optimiser les dispositifs de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés et plus particulièrement en s'attachant à trouver une solution aux dossiers

identifiés comme les plus complexes et pour lesquels l'action d'un seul partenaire n'est pas suffisante.

Les mesures prévues par la loi ALUR répondent à deux objectifs :

- traiter les impayés le plus en amont possible,
- renforcer le rôle de la commission en matière de coordination, d'évolution et d'orientation du dispositif, de délivrance d'avis et de recommandations pour chaque situation et d'articulation avec le Fond de solidarité pour le logement (FSL).

L'application informatique interministérielle de gestion et de prévention des expulsions locatives « EXPLOC », qui permet une visibilité sur l'ensemble de la chaîne de la procédure, a été implantée dans les Hauts-de-Seine au dernier trimestre 2015. Utilisé dans un premier temps par les services de la préfecture et de la DRIHL, l'outil a vocation à être déployé à l'ensemble des membres de la commission.

Par ailleurs, la loi ALUR a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2015, le signalement à la CCAPEX des commandements de payer délivrés par huissier pour le compte des bailleurs ainsi que la saisine de la commission deux mois avant l'assignation aux fins de résiliation du bail.

L'hébergement d'urgence et l'insertion

Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO), porte d'entrée du dispositif d'hébergement est désormais installé sur une plateforme unique à Nanterre, qui a vocation à accueillir l'ensemble des activités du SIAO pour constituer le SIAO unique, conformément à la loi ALUR. Les pôles insertion et logement, ainsi que la mission DAHO ont d'ores et déjà intégré le site. L'intégration complète du SIAO sera finalisée courant 2016 lors du transfert en gestion du 115.

3 443 ménages ont été mis à l'abri par le 115, correspondant à 1 013 892 nuitées, dont 89.5% en hôtel. 43.6% des ménages hébergés dans le dispositif d'hébergement d'urgence sont considérés comme primo-arrivants et ont sollicité pour la première fois le 115 en 2015.

En application du Plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif hivernal a été sensiblement modifié. Il ne s'agit plus désormais de répondre uniquement aux baisses de températures mais de s'inscrire dans un dispositif plus adapté aux demandes d'hébergement qui se sont exprimées sur la période.

Le dispositif départemental du logement adapté compte 8 298 places réparties entre 13 pensions de famille et 87 résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs ou Foyers de Travailleurs Migrant.

Quatre résidences sociales (hébergement pour une durée maximum de 2 ans) ont ouvert leurs portes en 2015, soit 77 places supplémentaires. Par ailleurs, l'augmentation des capacités d'hébergement en pension de famille et en résidences d'accueil se poursuit. Deux pensions de famille ont ouvert leurs portes en 2015, soit 61 places supplémentaires dont 14 places pour le contingent État.

Afin de palier l'augmentation continue de l'hébergement hôtelier, la région Île-de-France a défini un plan triennal de réduction du recours aux nuitées hôtelières pour la période 2015-2017. Ce plan vise d'une part à améliorer l'accompagnement des familles hébergées à l'hôtel (aide alimentaire notamment) et à réduire l'augmentation du nombre de nuitées, en développant les alternatives.

Le relogement des publics prioritaires

Le rôle de pivot du SIAO 92 dans le dispositif de fluidité de l'hébergement vers le logement est conforté. L'activité du SIAO logement est en progression en termes de dossiers reçus et labellisés, et de baux signés (128 en 2015 contre 49 en 2014)

Au regard de la hausse continue de la demande d'asile en France et dans la perspective de la réforme de l'asile adoptée le 29 juillet 2015, plusieurs appels à projets, notamment de création de places de centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ont été lancés. 38 places supplémentaires ont été créées, portant à 432 la capacité totale du département en CADA.

Par ailleurs, 373 places d'hébergement pour migrants ont été installées dans les Hauts-de-Seine en 2015, dans le cadre du plan migrants. Les objectifs de ces structures sont dans un premier temps de mettre à l'abri puis d'accompagner dans leurs démarches les personnes souhaitant déposer une demande d'asile sur le territoire.

La commission de médiation (COMED) a étudié 6 823 dossiers DALO et 1278 dossiers DAHO. 1 397 dossiers ont été reconnus prioritaires et urgents pour un logement (DALO) et 1 165 relogements ont été réalisés.

Les décisions DALO ont représenté 10% des attributions de logements sociaux dans le département. Au 31 dé-

cembre 2015, et en cumul depuis 2008, le taux de relogement des ménages DALO a atteint 55.5%. Le nombre de ménages à reloger reste cependant important (3034) et nécessite la mobilisation de tous.

Concernant le DAHO, 687 dossiers ont été clôturés en 2015, dont 310 ménages admis en structure d'hébergement, soit 45% des dossiers clôturés. Les autres dossiers concernent des ménages ayant pu accéder directement au logement, n'ayant pas donné suite à une proposition de logement ou à la réalisation d'une évaluation.

2.2 Construire et rénover des logements pour tous

Chiffres clés 2015

- 2070 logements sociaux agréés hors ANRU,
- 882 logements subventionnés dans le parc privé
- 20,1 M€ de subventions ANRU engagées

Le premier programme de rénovation urbaine

Sur le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1), 11 conventions de rénovation urbaine portant sur 14 quartiers ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. L'année 2015 a été marquée par la signature de 8 avenants de clôture qui ont permis de stabiliser les opérations réalisées et restant à réaliser, de fixer le calendrier de solde des opérations et de proposer une répartition financière définitive.

Au total, 99% des subventions programmées sur la période 2004-2015 ont été engagées au 31 décembre 2015, soit 358 M€. Le reliquat est principalement dû à la diminution des coûts prévisionnels des opérations. Par ailleurs, le taux de paiement pour le département est de 67 %, soit 243 M€ déjà payés.

Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014 a annoncé la mise en place d'un second programme national de rénovation urbaine.

Ce nouveau programme concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves. Ce sont ainsi 5 milliards d'euros de l'ANRU, avec le concours d'Action Logement, qui vont permettre de

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

transformer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

L'ANRU interviendra prioritairement dans 200 quartiers d'intérêt national où vivent 2 millions d'habitants et qui bénéficieront de plus de 80 % des 5 milliards d'euros du NPNRU. Parmi ces 200 quartiers, six sites du département ont été retenus au titre des opérations d'intérêt national pour le NPNRU.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'ANRU du 23 juin 2015 a validé les 43 projets d'intérêt régional (PRIR) proposés par la Préfecture de région. 4 projets du département ont ainsi été retenus pour les Hauts-de-Seine et bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien financier.

La totalité des villes concernées s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un protocole de préfiguration en 2015. Les dossiers de présentation associés à ces protocoles doivent contenir un diagnostic global du secteur et présenter la vocation du quartier à moyen terme portée par la ville ainsi que les orientations stratégiques dégagées pour le projet de renouvellement urbain. Un programme de travail comprenant des actions financées par l'ANRU doit permettre d'affiner le projet urbain et de vérifier sa faisabilité afin de le finaliser pour la rédaction de la convention de rénovation urbaine.

2.2.3 Les actions de la délégation locale de l'Anah

Les priorités de l'Agence restent inchangées et concernent principalement le traitement de l'habitat indigne et dégradé et la lutte contre la précarité énergétique.

En 2015, 3,7 M€ de subventions Anah ont été engagés, dont :

- 3 029 835 € pour les aides aux travaux
- 779 596 € pour de l'ingénierie

Ces subventions ont contribué à l'amélioration de 751 logements.

2.2.4 La lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a pour mission de fixer les priorités, de coordonner les actions et d'impulser un suivi opérationnel des immeubles identifiés.

En 2015, une demi-journée a été organisée sur le rôle des services hygiènes dans le constat de la non décence des logements.

Les deux villes lauréates de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne ont signé en juillet 2015 un protocole avec le préfet de région, le préfet de département et l'ARS qui vise à prendre en compte l'ensemble les composantes des quartiers anciens dégradés.

2.2.5 Le financement du logement social (hors ANRU)

En 2015, 2 070 logements sociaux ont été agréés dans les Hauts-de-Seine. Ces logements sont pour 92 % des logements à destination des ménages. Il s'agit à 85 % de production dans le diffus, soit des opérations de taille modérée.

Travaux de réhabilitation au 176 bld Charles de Gaulle à Colombes (OPI)



Par ailleurs, l'effort de production sur les communes disposant de moins de 25 % de logements sociaux s'amplifie en 2015, puisque 67 % des agréments sont au bénéfice d'opérations situées sur ces territoires (contre 61 % en 2014).

2.2.6 Le suivi des organismes HLM

Les procédures de contrôle de l'application des conventions APL sur le département se sont renforcées en 2015. Ainsi, de manière aléatoire, 2724 logements sociaux ont fait l'objet d'un contrôle cette année, notamment sur les montants des loyers.

2.2.7 L'article 55 de la loi SRU

La loi du 18 janvier 2013 a réformé les dispositions de l'article 55 de la loi SRU de 2000, en renforçant les obligations de production de logement social des collectivités. Le nouveau seuil de référence est ainsi porté à 25% de logements locatifs sociaux (LLS). Un nouvel objectif plus qualitatif a également été introduit, avec l'obligation de réaliser au moins 30% de PLAI et au plus 30% de PLS.

Pour accompagner les 22 communes du département qui n'atteignent pas ce nouveau seuil de référence, des objectifs triennaux dits « de rattrapage » ont été fixés pour la période 2014-2016. Dans les Hauts-de-Seine, ces obligations de rattrapage correspondent à la production de 7 415 logements sociaux (2 218 pour la précédente période triennale, en application du taux de 20 %).

Suite au comité interministériel Égalité et Citoyenneté du 6 mars 2015, un plan d'action départemental permettant de mieux accompagner les communes SRU a été mis en place et se décline autour de 3 priorités :

- le renforcement de l'information des communes sur les différents dispositifs à leur disposition pour produire du logement social,
- la formalisation de la modulation d'une partie des subventions accordées en fonction du taux SRU des communes,
- la mise en place un suivi renforcé des communes les plus en difficulté n'ayant pas atteint leur obligation à l'issue de la période triennale précédente.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

III. DÉVELOPPER L'OFFRE ÉDUCATIVE

Chiffres clés 2015

Établissements scolaires :

- 661 écoles du premier degré,
- 133 collèges,
- 77 lycées dont 21 lycées professionnels,
- 3 établissements régionaux d'enseignement adapté,
- 301 603 élèves (299 577 en 2014),
- 22 685 personnels.

Diplômes délivrés

- Taux de réussite au diplôme national du brevet – série collège : 87,8%
- Taux de réussite au diplôme national du brevet – série professionnelle : 75,4%
- Taux de réussite au baccalauréat général : 92,2 %
- Taux de réussite au baccalauréat technologique : 88 %
- Taux de réussite au baccalauréat professionnel : 74,9 %

L'année 2015 a permis de poursuivre la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Dans les écoles, les services départementaux de l'éducation nationale ont ainsi pu renforcer la scolarisation des moins de 3 ans et la création de postes du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Par ailleurs, dans le cadre du plan national numérique, l'équipement des élèves de 5ème en tablettes numériques a pu être expérimenté dans un collège du département, en partenariat avec le Conseil départemental.

Le suivi et la prise en charge des élèves absentéistes et décrocheurs, mis en œuvre de manière partenariale, a permis de réduire sensiblement le nombre d'élèves décrocheurs depuis deux ans, particulièrement en fin de première année de formation professionnelle.

La prise en charge des élèves exclus via les classes relais, qui s'adressent aux élèves du second degré en rejet

de l'institution scolaire et des apprentissages, vient également renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. 10 dispositifs spécifiques ont ainsi été déployés sur l'ensemble du département.

De plus, le partenariat avec les communes a été renforcé, notamment dans le cadre de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, avec la mise en place de chefs d'établissement référent-ville, qui représentent le directeur académique sur chaque territoire.

Les actions éducatives orientées vers la mémoire et la citoyenneté ont également été renforcées, notamment dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation. Le prix de l'Éducation citoyenne, en partenariat avec l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite, a également fait l'objet d'une forte mobilisation dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et de la construction du parcours citoyens. En 2015, le rallye citoyen organisé avec la délégation militaire départementale a rassemblé plus de 300 jeunes.



IV. MENER DES ACTIONS EN FAVEUR DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

4.1 Protéger les personnes vulnérables

Les services de l'État ont contribué à hauteur de 9,6 M€ à des actions au bénéfice des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, majeurs sous mesures de protection, mineurs), à travers le financement d'établissements spécialisés, la participation au fonctionnement de la MDPH ou la prise en charge des mesures de protection.

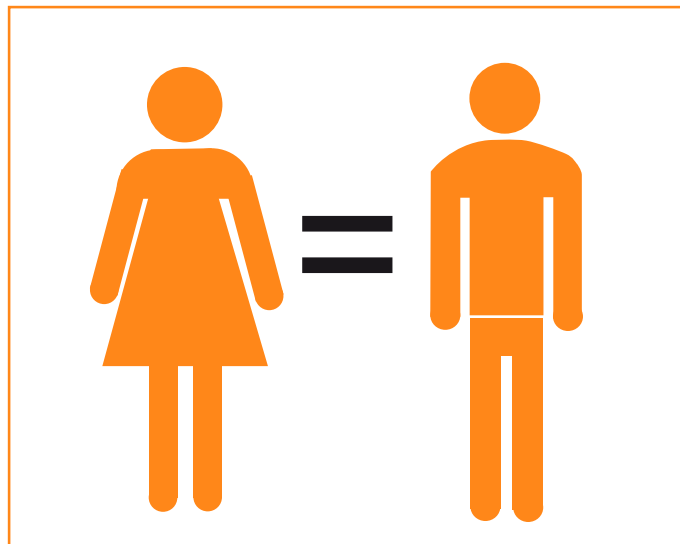
4.2 Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes

Conduite par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, cette politique interministérielle s'est déclinée selon deux axes majeurs en 2015.

La lutte contre les violences faites aux femmes : le soutien aux quatre associations du dispositif « femmes victimes de violences », service d'accueil et d'écoute spécialisés, et à la mission du référent départemental « violence au sein du couple » s'est poursuivi cette année. Le partenariat avec tous les services de l'État, a également été renforcé par le biais :

- du soutien à l'accueil de jour spécialisé, avec notamment l'ouverture de permanences dans les maternités Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy-la-Garennes, et Max Fourestier à Nanterre.
- du relogement, par le biais du protocole avec le SIAO 92 garantissant l'accès direct aux hébergements spécialisés pour les femmes victimes de violences et personnes en dangers de prostitution,
- de la promotion de l'accès aux droits avec la sensibilisation des professionnelles aux risques prostitutionnels et la participation à une journée de formation portant sur l'identité virtuelle est les risques liés aux réseaux sociaux.

L'égalité professionnelle et sociale : dans le cadre du comité départemental pour l'égalité professionnelle, copiloté avec l'unité départementale de la DIRECCTE, des groupes de travail ont été mis en place autour des thématiques prioritaires que sont la promotion de l'entrepreneuriat et l'accès aux responsabilités des femmes. Des actions de sensibilisation et d'information des partenaires sociaux ont été également réalisées, notamment lors des 5eme rencontres intersyndicales qui se sont déroulées au mois d'octobre 2015 à Malakoff.



En 2015, 251 000 € ont été consacrés à cette politique, pour les actions menées dans les Hauts-de-Seine, hors crédits politique de la ville et de droit commun.

Par ailleurs, la DIRECCTE veille au respect de l'obligation, faite aux entreprises de plus de 50 salariés, de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes. Sur les 333 accords ou plans d'actions déposés en 2015, 98 n'étaient pas conformes aux obligations légales. Des régularisations ont été opérées suite à l'intervention de l'Inspection du Travail. 21 mises en demeure ont toutefois été prononcées en 2015 (6 en 2014).

4.3 Lutte contre les discriminations et intégration des personnes étrangères

Conformément aux directives ministérielles, les actions en faveur de l'intégration des primo-arrivants et des personnes âgées immigrés ont été pérennisées. Trois axes ont par ailleurs été privilégiés : l'intégration linguistique, sociale et culturelle, et professionnelle.

64 projets ont été soutenus en 2015, pour un montant global de 552 525 €.

4.4. La politique en faveur de la jeunesse

Les actions en faveur de l'autonomie et de l'initiative des jeunes ont été poursuivies cette année, notamment dans le cadre de la mobilité internationale avec

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

l'accompagnement et l'appui aux projets de mobilité européenne (10 projets en 2015), l'information jeunesse et la promotion des métiers de l'animation.

Concernant le service civique, 158 jeunes ont été recrutés dans des structures bénéficiant d'un agrément départemental et 5 structures ont fait l'objet de contrôle de la part des services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Afin de soutenir la montée en charge du dispositif, différentes actions de développement et de promotion ont été mises en place : valorisation du statut de volontaire, réunions d'information auprès des partenaires, etc.

Dans le cadre du soutien à la vie associative, 358 associations ont été accueillies en préfecture et conseillées. Une attention particulière a été portée aux structures situées en quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment dans le cadre d'une expérimentation visant à sécuriser les projets et les financements de deux centres sociaux associatifs.

En 2015, 300 754 € ont permis de soutenir des projets et 53 associations ont bénéficié du dispositif Fonjep.

4.5 Le développement du sport pour le plus grand nombre

L'accès des publics les plus éloignés de la pratique sportive régulière demeure l'une des grandes priorités. Il a été soutenu à hauteur de 2 M€, via le centre national de développement du sport (CNDS) principalement pour des actions en faveur des femmes, des personnes handicapées et des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Trois projets d'équipements sportifs ont également été financés pour un montant de 1 M€.

La promotion des métiers du sport a par ailleurs fait l'objet d'une attention particulière, avec la création de 34 postes d'éducateurs sportifs et de 13 contrats d'apprentissage financés par le CNDS, 114 emplois d'avenir et 432 CAE créés ou renouvelés dans les métiers du sport et de l'animation et 20 ETP mis à la disposition de 70 structures dans le cadre de la mutualisation des emplois d'éducateurs qualifiés, soit 45 000 heures dispensées dont 1 000 heures d'intervention à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Par ailleurs, concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 10 emplois Citoyens du Sport ont été créés.

Challenge des entraîneurs des Hauts-de-Seine



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

1.1 La lutte contre la délinquance

En 2015, l'action des services de police dans le département a permis une baisse de la délinquance d'appropriation (-3,4%) avec, pour la première fois depuis 2008, une baisse du nombre de cambriolages (-8,2%), en lien avec la déclinaison départementale du plan national anti-cambriolage.

Les procédures réalisées dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants sont stables, et le nombre de mis en cause pour trafic est en augmentation (+26,7%), traduisant la mobilisation des services et leur action ciblée sur les têtes de réseau.

Un plan départemental de lutte contre les vols liés à l'automobile et aux deux-roues a été signé en 2015 par le Procureur de la République et le Préfet des Hauts-de-Seine. Il répond à une volonté de mieux structurer les interventions en se dotant de priorités claires :

- mieux partager l'analyse et le diagnostic entre les services de l'État,
- mettre en œuvre des mesures préventives et dissuasives (opérations de sécurisation ciblées),
- mettre en œuvre des mesures opérationnelles et répressives.

Pour la première fois cette année, les vols liés à l'automobile et aux deux-roues enregistrent une baisse (-3,9%).

Suite aux attentats, et afin d'améliorer la sécurité des policiers municipaux dans le cadre de leurs fonctions, l'État a mis en place un dispositif de prêt d'armes aux communes.

1.2 La lutte contre l'insécurité routière

Les services en charge de l'équipement et de l'aménagement du territoire animent et coordonnent les actions de l'État et de ses partenaires dans le domaine de la sécurité routière. Les principales orientations concernent :

- les risques liés aux activités professionnelles,
- les usagers vulnérables,
- les jeunes,
- la consommation de psychotropes,
- la vitesse,
- les distracteurs.

Par ailleurs, en termes de prévention, des opérations de sensibilisation sont réalisées en milieu professionnel, éducatif et par l'intermédiaire des communes.

Chiffres clés 2015

Sécurité publique :

- Baisse du nombre de vols avec armes (-4,4%)
- Baisse des vols liés à l'automobile et aux deux roues (-3,9%)
- Augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+10,6%)
- 645 demandes d'installation de vidéo-protection déposées
- 4 116 titres d'acquisition et d'autorisation de détention d'armes délivrés
- 70 agréments d'agent de police municipale
- 323 autorisations de port d'arme pour des policiers municipaux

Sécurité routière :

- 26 tués (+2 tués)
- 2 670 accidents corporels (-5,25%)
- 3 004 blessés (-4,6%)

Sécurité civile :

- 11 exercices



FOCUS :

LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE (ZSP) DE LA BOUCLE NORD

La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord a été mise en place en janvier 2013. Elle s'étend sur quatre quartiers implantés sur les trois communes d'Asnières-sur-Seine, de Gennevilliers et de Colombes.

Le plan d'action qui vise la mobilisation accrue et coordonnée des services de l'État s'est notamment traduit par le démantèlement de réseaux de trafics de stupéfiants et la baisse des violences physiques aux personnes.

Le contrôle des acheteurs et consommateurs de produits stupéfiants a été accentué sur le secteur, ainsi que le recours aux transactions douanières, en parallèle des enquêtes judiciaires sur les réseaux. Ces opérations, associant policiers et douaniers, ont permis la saisie de 331,02 grammes de résine de cannabis, 40,97 grammes d'herbe, et de 9 210 euros en numéraire. ””



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

2 670 accidents corporels ont eu lieu en 2015.

26 personnes sont décédées sur les routes du département : piétons, deux-roues motorisés, véhicules légers et cyclistes. Le nombre de blessés s'est établi à 3 004, dont 289 hospitalisés, soit une baisse de 16% des hospitalisations.

L'insécurité routière concerne toujours les usagers les plus vulnérables. Les piétons et utilisateurs de deux-roues motorisés constituent la majeure partie des victimes de la route sur le département (respectivement 19 % et 62 % des victimes). Par ailleurs, 69 % des victimes sont dans la tranche d'âge 25-65 ans, et 19 % ont plus de 65 ans.

103 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées en 2015. Les actions en partenariat avec les polices municipales ont été poursuivies, notamment dans le cadre de la quinzaine régionale dédiée à la sécurité routière (du 26 mai au 7 juin), de la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre) et durant la semaine bleue, à destination des personnes âgées (du 12 au 18 octobre).

1.3 La prévention et la lutte contre le terrorisme

L'année 2015, marquée par deux vagues d'attentats successives, a très fortement mobilisé les services de l'État en termes de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Le **dispositif Vigipirate**, porté au niveau « alerte attentat » depuis le mois de janvier 2015 dans l'ensemble de la région Île-de-France, a fait l'objet de réunions d'information et de coordination en préfecture. La cartographie Vigipirate a également été complétée.

Le **dispositif de surveillance militaire « Sentinelle »** a été affiné au fil des mois en précisant les priorités de sécurisation et de mise en œuvre, ainsi que les modalités de la coordination civilo-militaire. La sécurisation des sites prioritaires (écoles, lieux de culte, sites sensibles) a été renforcée.

Afin de mieux **prévenir la menace terroriste sur le site de la Défense**, des formations ont été initiées à l'attention des agents privés de sécurité. Cette expérimentation, nommée Vigie, s'inspire de la stratégie développée par la police londonienne suite aux attentats de 2004. L'objectif est de créer des synergies et de multiplier les « capteurs » de détection de la menace terroriste. A ce jour, plus de 200 personnes ont été formées.

FOCUS : SUITE AUX ATTENTATS DU MOIS DE JANVIER 2015 ET NOVEMBRE 2015

à Paris, Montrouge et Saint-Denis, de nombreuses cérémonies en hommage aux victimes ont eu lieu dans le département. En novembre 2015, le Cabinet du Préfet a été en contact quotidiennement avec la cellule d'aide aux victimes des attentats et les collectivités, notamment dans le cadre de l'organisation des cérémonies d'obsèques des victimes des attentats. ”

Dans le cadre de l'application de l'état d'urgence, des mesures ont été mises en œuvre dans le département, notamment des perquisitions administratives, afin de mieux appréhender et prévenir la menace terroriste. Ces mesures efficaces ont été déployées en coordination avec les services de renseignement, les services de police, ainsi qu'avec le Procureur de la République, en veillant à chaque instant au respect de l'État de droit dans lequel ce cadre dérogatoire s'inscrit.

Le travail de prévention de la radicalisation, initié en 2014, s'est intensifié et a été approfondi en 2015, en partenariat avec les élus, les différentes communautés religieuses et l'ensemble des services de l'État. Plus de la moitié des personnes signalées au titre de la radicalisation l'ont été par ce réseau de partenaires, qui permet une détection des signaux faibles.

Chaque situation fait ainsi l'objet d'une évaluation la plus individualisée et la plus fine possible pour déterminer une ligne de traitement adaptée au profil de l'individu et à sa dangerosité. Cette évaluation permet d'apporter soit une réponse sécuritaire soit de proposer des mesures de prévention.

Le cas échéant, un accompagnement social est ensuite mis en place avec le concours de plusieurs partenaires, notamment le Conseil départemental et les communes.

Les modalités de l'association des communes à ce dispositif, dans son volet prévention, sont en cours de définition dans le cadre d'un groupe de travail mis en place avec l'Association des maires du département.

1.4 La lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude constitue toujours une priorité pour l'État. Si le nombre d'opérations programmées est en légère baisse au sein du comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), les montants de fraudes détectées (30 M€) et recouvrés (4.5 M€) sont en augmentation.

Le secteur de la restauration demeure privilégié cette année encore, mais de nombreux contrôles ont également été réalisés dans le domaine des services et des commerces (transport, garages, salons de coiffure, etc.)

1.5 Planification et gestion de crise

En 2015, la préfecture a organisé 11 exercices dont la journée d'exercices cadres CONCORDIA (accident fluvial, multi-intoxication alimentaire, coupure électrique dans un hôpital). L'exercice dans le tunnel A14 a quant à lui permis de faire jouer l'ensemble des services de secours dans un ouvrage atypique. Trois exercices ont concerné des sites sensibles du département.

Par ailleurs, le Plan de Mise en Sécurité de la Défense (PMSD), destiné à organiser l'action des services de secours en cas d'événement majeur, a été testé en avril 2015 lors de l'exercice zonal ICARE au cours duquel les services ont travaillé sur un scénario d'attentat comprenant une explosion dans la gare et la présence d'un tireur dans la salle d'échange.

II. LA PROTECTION DU CITOYEN

2.1 La protection de la santé

En matière de santé, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS 92) est chargée d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des prises en charge des alto-séquanais.

Une offre de soins renforcée

Dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation des Soins, trois axes ont été déclinés cette année :

- l'aide à l'installation des professionnels de santé,
- la promotion des structures d'exercice collectif
- l'appui à la coordination par les réseaux de santé.

Dans le cadre de l'aide à l'installation, une nouvelle journée de découverte « professionnel de santé : exercer dans les Hauts-de-Seine » a été organisée avec l'appui des collectivités locales. Deux nouveaux projets de structures d'exercice collectif ont par ailleurs été instruits et 2 nouveaux sites expérimentateurs des « nouveaux modes de rémunération » ont été retenus, ce qui porte à 7 le nombre de sites sur le département. Enfin, les travaux de reconfiguration des 6 réseaux départementaux en 3 réseaux géographiques pluri-thématiques (Nord, Centre et Sud) se sont poursuivis.

Le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC et de la Défense Civile s'est poursuivi. Le Plan Particulier d'Intervention du dépôt pétrolier CCMP de Nanterre a été approuvé. Le travail d'élaboration de la Disposition Spécifique ORSEC Aréna a été lancé et de nombreuses dispositions générales du dispositif ORSEC ont été remises à jour.

Afin de diffuser une culture du risque aux collectivités territoriales, le club PCS (plan communal de sauvegarde) a permis la rencontre des référents « sécurité civile » des communes avec notamment une visite du centre de crise du ministère de l'Intérieur et une intervention des chefs de service des forces de police du département.

Le nombre de dossiers traités par la sous-commission départementale de sécurité incendie est demeuré stable en 2015, avec environ 1 200 dossiers. Seize études de sûreté et de sécurité publique ont été présentées pour avis de la sous-commission départementale pour la sécurité publique.

En matière d'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées, l'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre de l'évaluation externe des activités des établissements et services sociaux et médico-sociaux, conformément aux dispositions législatives. Le code de l'action sociale et des familles prévoit que le renouvellement de l'autorisation est exclusivement subordonné aux résultats de cette évaluation externe.

La protection de publics fragiles

La prise en charge des personnes âgées s'est notamment développée cette année avec :

- 1 nouvel EHPAD à Courbevoie (118 places, un accueil de jour de 6 places, 1 PASA),
- 1 service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de 50 places dans le sud du département.

L'offre pour personnes âgées s'établit ainsi à 167 établissements et services dont :

- 111 EHPAD pour 10 366 places,
- 28 accueils de jour pour 237 places,
- 29 SSIAD pour 2 280 places.

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

En outre, la délégation territoriale impulse et accompagne également les expérimentations « infirmière de nuit mutualisée en EHPAD » à Clamart et « SSIAD renforcé » à Courbevoie.

L'offre médico-sociale pour les personnes handicapées a également connu un important développement avec les ouvertures suivantes :

- 1 maison d'accueil spécialisée handicap moteur de 30 places à Garches
- l'extension du centre d'action médico-social précoce porté par le centre hospitalier de Courbevoie-Neuilly-Puteaux à hauteur de 60 places, pour un capacité totale de 450 places.

L'offre pour personnes handicapées s'établit ainsi à 136 établissements et services dont 64 sur le secteur adulte (3 085 places) et 72 sur le secteur de l'enfance (3 583 places)

2.2 La protection du consommateur

Les services de l'État en charge de la protection des populations mettent en œuvre les politiques publiques relatives à la protection économique et la sécurité des consommateurs. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre de priorités nationales et régionales, mais aussi d'orientations départementales définies par le préfet. Les objectifs sont d'assurer, par la réalisation d'inspections et d'interventions au sein des entreprises :

- la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service, sur les plans microbiologiques, physico-chimiques et physiques,
- la loyauté des transactions commerciales,
- la protection économique des consommateurs,
- l'égalité d'accès à la commande publique.

En 2015, **5 100 interventions sur le terrain** ont donné lieu à 504 mesures de police administrative, 1 609 avertissements et 209 procès-verbaux,

57 contrôles de la première mise sur le marché, ont été réalisés (21 sociétés mettant en marché des produits alimentaires et 36 des produits industriels non alimentaires). Plusieurs sociétés se sont vues rappeler leurs obligations de se conformer à la réglementation sur l'étiquetage des produits, les allégations nutritionnelles et de santé, la réalisation des autocontrôles ou la facturation.

Concernant les **établissements manipulant des denrées animales**, **11 dossiers de demande d'agrément** ont

été instruits (cuisines centrale, activités de découpe de viande, etc.) et 83 inspections ont été réalisées dont 57 dans des cuisines centrales.

Dans le but de préserver la sécurité des consommateurs, **77 alertes et signalements** ont été relayées et suivies dans le cadre de l'application des **mesures de retrait de la vente ou de rappel des produits**. **35 déclarations de suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)** ont été traitées au cours de l'année, concernant des foyers de 2 à 54 malades.

Les événements à enjeu local saisonnier ont également fait l'objet d'un suivi particulier, notamment pour ce qui concerne les nouveaux types d'offres de restauration rapide proposés par des « food trucks » installés ponctuellement.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée en 2015 à l'information relative à la présence d'allergènes à déclaration obligatoire dans les produits alimentaires suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles européennes relatives à l'information du consommateur.

Outre les **19 établissements réglementés hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD)**, **7 établissements agréés de services d'aides et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées** ont également été contrôlés.

Concernant le secteur des services, 1 502 contrôles ont été réalisés, notamment dans le secteur du dépannage, des agences de voyages et des assurances obsèques, donnant lieu à 677 avertissements, 50 mesures de police administrative et 67 procédures contentieuses.

Dans le domaine de la santé et de la protection animale, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) contrôle le suivi sanitaire des animaux de 8 fermes pédagogiques réparties sur le département, ainsi que les établissements ayant une activité relative aux animaux de compagnie et de loisir, les établissements d'expérimentation animale, les établissements d'élevage ou de transport des animaux de rente et les établissements d'élevage, de vente ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

La DDPP anime par ailleurs le réseau des vétérinaires sanitaires qui assurent notamment les visites sanitaires de chiens ou de chats ayant mordu ou griffé et les visites de surveillance des chiens et chats introduits en France illégalement.

III. PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE

3.1 Patrimoine

La politique de conservation régionale des monuments historiques vise la protection, la restauration et la requalification d'édifices majeurs. Une protection au titre des Monuments Historiques a été notifiée en 2015 pour les jardins du domaine dit d'Albert Kahn, à Boulogne-Billancourt. S'agissant des travaux, les opérations les plus importantes ont concerné des travaux de restauration de la maison du commandant Charcot à Neuilly-sur-Seine ainsi que l'étude des décors de plusieurs pièces de la folie Huvé de Meudon.



3.2 Spectacle vivant

La direction régionale de l'action culturelle (DRAC) soutient, comme l'an dernier, **la création et la diffusion de spectacles vivants** et subventionne, à ce titre :

- deux Centre Dramatiques Nationaux (CDN) : le théâtre Nanterre-Amandiers et le théâtre de Gennevilliers,
- deux scènes nationales (Malakoff et Sceaux),
- une scène conventionnée à Clamart, le théâtre Jean Arp, première scène en Île-de-France dédiée à l'art de la marionnette,
- le pôle national des arts du cirque en Île-de-France qui poursuit le développement du cirque contemporain de création sous chapiteau.

Enfin les services de l'État ont participé à la construction d'un cirque en dur sur la ville de Bagneux, inauguré en juin 2015.

Le territoire des Hauts-de-Seine compte également **deux scènes conventionnées pour la danse** parmi les plus im-

portantes de la région (théâtre de Vanves et Jean Villard à Suresnes) et une scène conventionnée pour la musique (Maison de la Musique de Nanterre) qui participent au rayonnement départemental.

3.3 Audiovisuel

Concernant **l'audiovisuel**, le département compte 33 communes équipées avec 41 enseignes et 105 écrans de cinéma actifs. 20 cinémas sont classés « art et essai » en 2015. L'activité culturelle liée aux salles « art et essai » du département est portée par les cinémas qui coordonnent les dispositifs nationaux d'éducation à l'image.

3.4 Arts plastiques

En matière **d'arts plastiques**, l'art contemporain se développe autour de trois principaux lieux de production, de diffusion et de résidences d'artistes soutenus par la DRAC :

- la Galerie municipale Édouard Manet, à Gennevilliers, qui présente, dans le cadre d'expositions personnelles, des artistes émergents ou reconnus de la jeune scène française,
- la Terrasse, nouvel espace municipal d'art à Nanterre, qui succède à la Villa des Tourelles désormais fermé et qui s'efforce de créer des intersections entre l'art, la recherche universitaire, le monde du travail et la vie quotidienne,
- la maison des Arts de Malakoff.

Chiffres clés 2015

- 159 monuments historiques protégés, dont 41 classés et 118 inscrits,
- 4 ZPPAUP,
- 2 Périmètres de protection modifiée (PPM),
- 1 aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP),
- 4 524 avis rendus par le STAP,
- 16 musées de France dans le département :
Dont :
 - 2 musées nationaux : Sèvres et Rueil-Malmaison
 - 13 musées territoriaux dont 2 musées départementaux
 - 1 association (fondation)

13 M€ consacrés à la culture par la Direction régionale des affaires culturelles

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

3.4 Actions culturelles

Des partenariats ont également été poursuivis, notamment avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISPP) dans le cadre d'interventions à la maison d'arrêt de Nanterre, et plus particulièrement dans le quartier mineur, ou encore avec la politique de la ville dans le cadre d'un appel à projets « culture et lien social ».

Par ailleurs, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, le Ministère de la culture et de la communication

a proposé aux collectivités territoriales la signature d'un **pacte culturel par lequel ces dernières s'engagent, avec l'État à maintenir sur trois ans leur niveau de financement**. Deux pactes culturels ont ainsi été signés dans le département des Hauts-de-Seine : l'un avec la ville de Gennevilliers en présence de la ministre (engagement sur 2015-2017 de l'État à maintenir ses crédits à hauteur de 1 709 000€) et un autre avec la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (engagement à hauteur de 1 174 783€ sur la même période).

IV. L'AMÉLIORATION

DU SERVICE RENDU À L'USAGER DE L'ADMINISTRATION

En 2015, plus de 450 000 personnes se sont déplacées en préfecture et sous-préfecture pour réaliser une opération en lien avec la circulation (permis de conduire, carte grise), ou un document de séjour sur le territoire français, soit une diminution d'environ 7% par rapport à 2014.

L'amélioration du service rendu à l'usager demeure un objectif fondamental des services de la préfecture, avec notamment :

Le réaménagement de l'espace d'accueil du public au 1er étage du Centre Administratif Départemental. Cette nouvelle banque d'accueil permet de recevoir les usagers avec plus de confidentialité. Les hôtesses peuvent ainsi pleinement jouer leur rôle de conseils et d'accompagnement. Un guichet spécifique a également été aménagé pour accueillir les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et répondre ainsi aux nouvelles normes d'accessibilité.

Le recrutement de neufs volontaires en service civique, identifiables à leur gilet rouge : six à la préfecture de Nanterre et 3 dans les sous-préfectures d'Antony et de Boulogne-Billancourt. Ils ont pour mission d'orienter les usagers et de faciliter les démarches des personnes en difficulté. Ils apportent leur aide à la complétude des dossiers aussi bien aux bureaux du séjour qu'aux bureaux de la circulation des trois sites.

La généralisation de l'envoi de SMS sur la disponibilité des titres (étrangers, permis de conduire). Plus de 60 000 SMS ont ainsi été envoyés.

Concernant les demandeurs d'asile, un guichet unique, composé d'agents de la préfecture et de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a été mis en

place à la préfecture de Nanterre depuis le 1er novembre. L'objectif de cette nouvelle organisation, liée à la réforme du droit d'asile, est de permettre un traitement plus rapide des demandes tout en limitant les déplacements des usagers qui peuvent ainsi accomplir leurs démarches sur un seul site. Un nouveau système d'information, commun à la préfecture, à l'OFII et à l'OFPRA a été également été déployé, permettant aux trois entités de mieux partager les informations.

La préfecture de Nanterre et les deux sous-préfectures ont obtenu en 2015 le **label Qualipref 2.0** qui témoigne de la qualité du service rendu aux usagers, et qui place les Hauts-de-Seine en tête des départements certifiés en Île-de-France.

Reprenant les engagements obligatoires du précédent label, Qualipref 2.0 intègre une offre de services numériques, en complément des modalités d'accueil sur site (prises de rendez-vous en ligne, information par SMS, présence sur les réseaux sociaux, etc.).

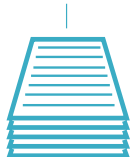
Enfin, les **certifications ISO 9001** au sein du Cabinet du Préfet et du bureau de l'environnement ont été reconduites.

En matière de consommation, les services de la protection des populations prennent en charge le traitement des demandes de renseignement et de réclamations des usagers. En 2015, 15 793 courriers ont ainsi été traités. Il s'agit essentiellement de réclamations en matière de protection économique du consommateur (pratiques commerciales trompeuses, prestations de mauvaise qualité, non-respect des clauses contractuelles, etc.).

Les titres de circulation dans les Hauts-de-Seine en 2015

Dans les Hauts-de-Seine en 2015,
235 787 demandes ont été traitées.

177 851
demandes de **certificats
d'immatriculation**



57 936
demandes de
permis de conduire



70 agents

travaillent des les bureaux de la circulation
dans les 3 sites.

Boulogne



Antony

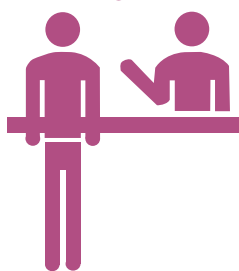


Nanterre



228 087

c'est le nombre total de personnes accueillies
aux guichets de la circulation.



soit
en moyenne
+ de 900
personnes/jour

3 160 personnes
ont été reçues par la commission
médicale.



L'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports dans les Hauts-de-Seine en 2015

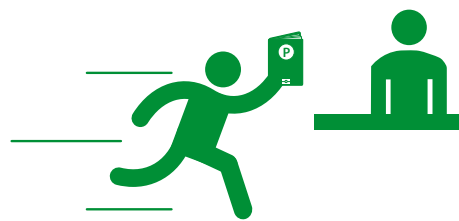
107 480 demandes
de **cartes nationales d'identité**
ont été traitées par **16 agents**



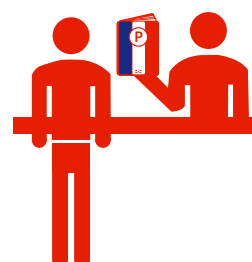
154 024 demandes
de **passeports biométriques** ont
été traitées par **18 agents**



517 personnes ont été reçues pour
des **passeports d'urgence**



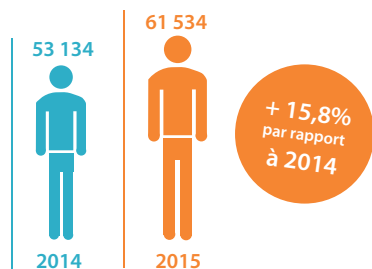
175 passeports de mission
ont été délivrés



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

Le droit au séjour dans les Hauts-de-Seine en 2015

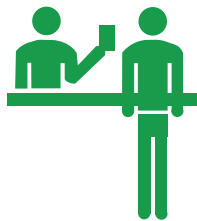
Dans les Hauts-de-Seine,
61 534 décisions d'admission au séjour en 2015.
Ça représente **3,88%**
de la population totale du département.



Evolution de nombre d'admissions au séjour

Près de **100** agents travaillent
au bureau du séjour des étrangers sur les 3 sites.

soit
+ de 16%
des personnels



59 854 titres
ont été délivrés dans les Hauts-de-Seine



216 013
C'est le nombre de personnes accueillies en 2015
aux guichets séjour des étrangers.

soit
en moyenne
+ de 850
Personnes/jour

+ de 60 000 SMS
ont été envoyés aux usagers pour un meilleur suivi de leur dossier.

Votre titre de séjour est prêt

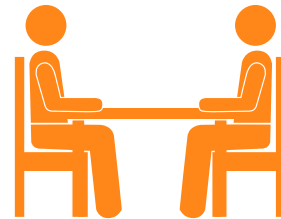
Merci !
J'irai le chercher mardi prochain.

Les naturalisations dans les Hauts-de-Seine en 2015

Dans les Hauts-de-Seine,
9 900 rendez-vous
ont été proposés aux usagers en 2015.



8 284 personnes ont été reçues
par les **27** agents de la plateforme naturalisations.



6 250 dossiers
de demande de naturalisation ont été instruits

5 276
Par décret



974
Par mariage



22 cérémonies ont été organisées,
accueillant chacune en moyenne
130 nouveaux français

